



# Fichier de renseignements confidentiels

## Fiche descriptive

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et article 4, alinéa 1, paragraphe 5 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

### 1 Désignation du fichier

Nom du fichier :	Incitatif québécois à l'épargne-études
Famille du système :	Programmes sociaux
Détenteur :	Direction générale des particuliers (DGP)
Date de création :	2007-09-25

### 2 Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité	<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé	<input type="checkbox"/> Autres renseignements (précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements financiers	
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi	

### 3 Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

En vue de l'application d'une loi (précisez) :

En vue de l'application d'un règlement (précisez) :

En vue de l'application d'un programme (précisez) :

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

Pour la gestion interne de Revenu Québec (précisez) :

Autres fins (précisez) :

#### 4 Provenance des renseignements versés au fichier

- Personne visée par les renseignements
- Membre du personnel de Revenu Québec
- Autre organisme public
- Organisme privé
- Autres (précisez) :

#### 5 Catégories de personnes concernées par les renseignements versés

- Clientèle de Revenu Québec
- Membre du personnel de Revenu Québec
- Autres (précisez) :

#### 6 Mode de gestion du fichier

##### Type de support :

- Informatique
- Autres (précisez) :

##### Lieu de conservation (ex. : dans les locaux de l'organisme) :

- Dans un endroit unique
- À plusieurs endroits

Précisez :

##### Durée de conservation des renseignements: (selon le calendrier de conservation)

Durée : **Six ans après l'échéance du régime enregistré d'épargne-études (REEE), selon la convention conclue entre le promoteur et le fiduciaire**

## 7 Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

Titre, fonction, unité administrative

Le personnel autorisé du Service du pilotage des systèmes des programmes sociofiscaux B  
Le personnel autorisé du Service du traitement des mesures sociofiscales C  
Le personnel autorisé du Service de l'entretien et de l'évolution des systèmes A  
Le personnel autorisé du Service de la gestion des relations avec les partenaires

## 8 Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements confidentiels

- Contrôle des accès aux aires de travail
- Contrôle des accès aux aires d'entreposage
- Surveillance des lieux

- Contrôle des droits d'accès
- Journalisation
- Autres (précisez) :

## 9 Mise à jour de la fiche descriptive

Date de la création : 2015-05-15

Date de mise à jour et objet de la modification, s'il y a lieu :